

SINGAPOUR

Date des élections: 23 décembre 1976

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement après la dissolution anticipée de celui-ci le 5 décembre 1976. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en septembre 1972.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Singapour comprend 69 membres* élus pour 5 ans, plus un Président et/ou un vice-Président, lorsqu'il arrive que celui-ci ou ceux-ci soient des non-parlementaires.

Système électoral

Est électeur tout citoyen résidant dans le pays et âgé de 21 ans révolus. Ne sont pas habilités à voter les personnes ayant fait acte d'allégeance à un Etat étranger, les personnes condamnées à mort ou purgeant une peine d'emprisonnement d'une durée supérieure à 12 mois, les malades mentaux, les personnes condamnées pour délits électoraux, et les personnes servant dans une force armée payée par des fonds autres que ceux alloués par le Parlement, à moins qu'elles ne possèdent un domicile à Singapour.

Les listes électorales sont révisées au plus tard trois ans après les dernières élections générales. Le vote est obligatoire, le non-accomplissement du devoir électoral entraînant la suppression du nom du contrevenant des listes électorales.

Les candidats au Parlement doivent être des électeurs inscrits, résider à Singapour au moment du dépôt de leurs candidatures, ne pas être frappés d'incapacité et avoir un degré d'instruction suffisant pour être en mesure de participer activement aux travaux du Parlement et de lire et d'écrire au moins l'une des langues suivantes: anglais, malais, mandarin, tain il. Toutefois, ne sont pas éligibles les faillis non réhabilités, les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement d'une durée égale ou supérieure à un an ou à une amende de S\$ 2000, ainsi que les personnes qui ont été candidats ou agents électoraux de candidats et qui ont omis de présenter un rapport sur les dépenses électorales comme l'exige la loi. Le mandat parlementaire est

* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 14.

incompatible avec l'exercice d'une charge lucrative à Singapour. Le Président et/ou le vice-Président du Parlement ne peuvent pas être Ministre ni Secrétaire parlementaire.

La présentation de chaque candidat doit être signée par deux personnes, qui déclarent proposer et soutenir sa candidature et par au moins quatre autres personnes ; les noms de ces personnes doivent figurer sur les registres électoraux de la circonscription brigüée par le candidat. Chaque candidat doit faire un dépôt de S\$ 1200 qui lui sera remboursé s'il obtient au moins un huitième du nombre total des suffrages exprimés dans sa circonscription.

Singapour est divisée en 69 circonscriptions qui élisent chacune un député au scrutin uninominal majoritaire à un seul tour.

En cas de vacance d'un siège au Parlement en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Le Parlement a été dissous en décembre 1976, soit quelque neuf mois avant l'échéance normale de la législature. La date du scrutin a été annoncée le 6 décembre.

Le jour fixé pour le dépôt des candidatures (le 13 décembre), 16 candidats du Parti d'action populaire (PAP), au pouvoir, ont été déclarés élus, aucun autre candidat ne faisant acte de candidature dans les 16 circonscriptions en question. Cent huit candidats (dont trois femmes) briguaient les sièges des 53 autres circonscriptions électorales. Deux d'entre eux étaient des candidats indépendants, les autres représentaient six partis politiques. Les partis d'opposition avaient convenu de ne pas se faire concurrence afin de ne pas diviser les suffrages entre eux et de parvenir ainsi à remporter quelques sièges.

Au cours de la campagne, le PAP a mis l'accent sur ses réalisations — notamment l'élévation du niveau de vie de la population — au cours de la période de plus de 17 ans pendant laquelle il a gouverné ; pour sa part, l'opposition a principalement axé sa campagne sur l'idée qu'il fallait qu'une opposition puisse s'exprimer au Parlement.

Tel ne devait pas être le résultat, puisque le PAP a remporté les 53 sièges disputés et a recueilli 72,4% des suffrages exprimés et continue d'être le seul parti représenté au Parlement. M. Lee Kuan Yew est resté Premier Ministre.

Données statistiques1. *Résultats du scrutin et répartition des sièges au Parlement*

Nombre d'électeurs inscrits	857 297	(53 circonscriptions disputées)
Votants.	815 130	(53 circonscriptions) (95,08%)
Bulletins blancs ou nuls.	18 558	(53 circonscriptions)
Suffrages valablement exprimés . . .	796 572	(53 circonscriptions)

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges
Parti d'action populaire (PAP)	69	590169	72,40	69 (+4)
Parti des travailleurs.	22	91966	11,28	—
Front uni.	15	56191	6,89	—
<i>Barisan Sosialis.</i>	6	25 411	3,12	
Front du peuple uni	6	14 233	1,75	—
<i>Pekemas.</i>	2	9 230	1,13	—
Parti de la justice	2	5 199	0,64	—
Indépendants	2	4 173	0,51	
				69*

Quatre sièges de plus que lors des précédentes élections.

2. *Répartition des parlementaires par sexes*

Hommes.	69
Femmes.	—
	~69~

3. Répartition des parlementaires par classes d'âge

26-30 ans.1
31-35.7
36-40.	22
41-45.	14
46-50.	5
51-55.	10
56-60.	8
61-65.1
66-70.	1
	69